

**MEMBRES DU CONSEIL DE L'INSPÉ**

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

Catherine MOISAN, Présidente du Conseil, IGEN honoraire

**Représentants de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne :**

Alexandra D'ANGLEMONT DE TASSIGNY, Vice-présidente de la CFVU

Éric LÉONEL, Vice-Président délégué FTLV, Apprentissage et Alternance, Entrepreneuriat

**Représentants des collectivités territoriales :**

Jean-François PARIGI, Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne

Représenté par Nathalie BEAULNES-SERENI, Élu(e) en charge de l'éducation, de la vie associative, de la jeunesse et des sports

Ayant donné procuration à Catherine MOISAN, Présidente du Conseil, IGEN honoraire

Olivier CAPITANIO, Président du Conseil départemental du Val-de-Marne

Représenté par Mélanie NOWAK, Conseillère départementale du Val-de-Marne

Ayant donné procuration à Éric LÉONEL

Valérie PÉCRESSÉ, Présidente du Conseil régional d'Île-de-France

Représenté par Didier DOUSSET

Ayant donné procuration à Catherine MOISAN, Présidente du Conseil, IGEN honoraire

**Personnalités extérieures désignées par les membres du Conseil de l'École :**

Étienne BUTZBACH, Personnalité extérieure

Anne-Marie CHARTIER, Chercheuse associée CNRS/ENS Lyon

**Personnalités désignées par le Recteur de l'Académie de Créteil :**

Marie-Laure DE BUE, Directrice de l'école académique de la formation continue

Représentée par Isabelle DEL BIANCO, Conseillère académique 1<sup>er</sup> degré

Charles KAOUA, Doyen des IEN et EG

Représenté par Charles NAIM, Doyen des IA-IPR

Isabelle DEL BIANCO, Conseillère académique 1<sup>er</sup> degré

Charles NAIM, Doyen des IA-IPR

**Personnalités désignées par les universités partenaires :**

Sylviane SCHWER, Professeure à l'Université Sorbonne Paris Nord

Frédéric SALY-GIOCANTI, Maître de conférences à l'Université Gustave-Eiffel

**Représentants des personnels élus assurant des activités de formation :**

Joëlle ADEN, Professeure des Universités

Alain BERNARD, Maître de conférences

Joëlle BLUM, Professeure agrégée

Nicolas SCHMITT, Professeur des Universités

Isabel VAZQUEZ DE CASTRO, Maîtresse de conférences

**Représentants des personnels relevant du ministre chargé de l'Éducation Nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministre :**

Stéphane DI DOMENICO, PEMF

**Représentants des autres personnels :**

Sandrine ANCONETTI

Marielle MÉNARD

**PERSONNES INVITÉES**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Denis ALAMARGOT, Annick ALLAIGRE, Laurent BASTIDE, Henri BATISTA, Robin BOSDEVEIX, Marie-Claire CHAUVIN, Sébastien COMBESCOT, Noémie DAGOURET, Félicité DANGABO MOUSSA, Georges FERONE, Alain HENRI, Catherine LAURET, Véronique MANARANCHE, Sylvain MAYNADIÉ, Gaël PASQUIER, Alexandre PLOYÉ, Séverine RAMADIER, Sophie RENAUT, Cédric SÉBISCH, Caroline VIRIOT-GOELDEL

## ORDRE DU JOUR

0. Présentation du nouveau directeur de l'INSPÉ, Robin BOSDEVEIX
1. Mise au vote : procès-verbal du Conseil du 17 juin 2021
2. Mise au vote : primes de charges administratives des directeurs adjoints, des responsables de mentions et de sites
3. Mise au vote : maquette de Master MEEF premier degré parcours « assistants d'éducation (AED) en préprofessionnalisation »
4. Mise au vote : enveloppe exceptionnelle de préparation au concours (CRPE) pour les groupes de M2 MEEF premier degré non lauréats dans le cadre de l'année transitoire 2021-2022
5. Information : campagne d'emplois des enseignants et enseignants-chercheurs 2022
6. Information : point sur la rentrée 2021-2022
7. Information : budget rectificatif 2021
8. Information : renouvellement Conseil – élections
9. Questions diverses

## DÉBAT EN SÉANCE

*Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 13 heures 30 sous la présidence de Catherine Moisan.*

**Catherine MOISAN** salue les nouveaux membres du conseil, notamment Madame d'Anglemont de Tassigny qui remplace Madame Cadusseau-Eched comme représentante de l'UPEC. Elle cède la parole à Monsieur Bosdeveix, nouveau directeur de l'INSPÉ.

### **POINT N°0 : PRÉSENTATION DU NOUVEAU DIRECTEUR DE L'INSPÉ, ROBIN BOSDEVEIX**

**Robin BOSDEVEIX** explique qu'avant de prendre ses fonctions, il a mené une carrière en deux temps, d'abord universitaire, à Paris Diderot (Paris 7), en didactique de la biologie pendant dix-huit ans, puis à l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR). Dans ce cadre, il a accompli une mission d'un an à l'INSPÉ de Versailles, a présidé le conseil de l'INSPÉ de Clermont-Ferrand et travaillé sur l'ingénierie de la formation. Il est en détachement à l'UPEC pour cinq ans.

Dans ces nouvelles fonctions, il poursuivra plusieurs ambitions :

#### *Faire vivre le partenariat*

L'INSPÉ a la mission d'organiser la formation en lien avec le Rectorat, avec les trois DSDEN et les quatre universités de l'Académie, ainsi que les différentes facultés de l'UPEC.

#### *Faire vivre au mieux le fonctionnement des instances*

L'articulation entre le conseil de l'INSPÉ et Conseil d'orientation scientifique et pédagogique (COSP) doit notamment porter sur des objets de prospective (notamment l'internationalisation de la formation, l'évaluation, le lien entre la recherche et la formation).

#### *Soutenir des projets pédagogiques*

Il s'agit de faire vivre des projets « transsites » ou « transmentions », de mener une réflexion sur l'« interdegrés » ou des thématiques d'éducation transversale.

### *La qualité de vie au travail.*

Les deux années de COVID et les trois réformes successives ont affecté les personnels. L'amélioration de la qualité de vie au travail (QVT) passe par le dialogue, la valorisation des personnes, une gestion des ressources humaines de proximité et une dynamisation de la vie des sites.

### *Poursuivre la dynamique engagée autour du patrimoine de l'Inspé dans les trois départements.*

Monsieur Bosdeveix remercie l'équipe précédente pour son travail sur le projet d'Aubervilliers, en particulier Nicolas Schmitt. Son action s'inscrira dans l'établissement d'un schéma directeur du patrimoine de l'INSPÉ dans les trois départements et les cinq sites.

L'un des points majeurs de l'année sera la mise en œuvre des nouvelles maquettes. L'accréditation de l'INSPÉ a été validée pour 2021-2026 lors du CNESER de 8 juillet (2 voix favorables, 1 voix défavorable et 18 abstentions). Il conviendra d'opérer des ajustements de la maquette en fonction du recueil de l'avis des étudiants et des enseignants. Des indicateurs quantitatifs et un suivi de cohorte seront adoptés à cette fin.

Les enjeux de l'année résideront dans :

- l'élaboration des maquettes pour 2022-2023, à savoir :
  - les DU et les DIU « préparation aux concours » post-Master ;
  - les DU pour les lauréats des concours qui n'ont pas le diplôme DU de master MEEF auparavant et qui seront à 50 % en formation à l'INSPÉ ;
- la constitution de trois nouveaux parcours de master MEEF 4 ;
- la mise en place du continuum de formation dans le cadre du schéma directeur de la formation continue et de la mise en place de l'école académique de FC ;
- la mobilisation de la structure fédérative de recherche (SFR) de l'INSPÉ en vue du futur appel à projets Éducation du PIA4.

**Joëlle BLUM** rappelle que le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) du ministère (MESRI) fait état de la forte dégradation des conditions de travail dans les INSPÉ.

### **POINT N°1 : MISE AU VOTE : PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU 17 JUIN 2021**

*Le procès-verbal du 17 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.*

### **POINT N°2 : MISE AU VOTE : PRIMES DE CHARGES ADMINISTRATIVES DES DIRECTEURS ADJOINTS, DES RESPONSABLES DE MENTIONS ET DE SITES**

**Robin BOSDEVEIX** rappelle que le conseil de l'INSPÉ doit chaque année voter les primes de charge administrative, les modulations de service et le nombre d'heures pour ses responsables en fonction du référentiel national d'activités (RNA). La situation est identique à l'an passé.

**Joëlle BLUM** observe que le tableau de l'an passé contenait une colonne supplémentaire relative aux heures complémentaires.

**Robin BOSDEVEIX** explique que la règle n'a pas changé. La présentation ne comprend pas cette colonne par souci de lisibilité.

**Alain BERNARD** demande pourquoi le vote porte seulement sur ce tableau et pas sur l'ensemble des catégories éligibles au RNA. Des responsabilités mériteraient d'être rémunérées comme la coordination des mémoires de second degré.

**Robin BOSDEVEIX** répond que l'université demande ce vote sur les principales responsabilités. De nombreuses lignes correspondent au RNA pour l'INSPÉ. Le tableau sur les principales responsabilités sera ensuite remonté aux instances de l'UPEC. En la matière, il serait intéressant d'avoir de nouveaux chargés de mission concernant la promotion de la santé, l'égalité femmes/hommes, la qualité de vie au travail, etc. Si certaines charges augmentent, le budget devra être réparti autrement.

**Alain BERNARD** souligne que le nombre d'étudiants produit une importante surcharge de travail. Beaucoup de collègues songent à quitter l'INSPÉ, ces questions sont donc très importantes pour valoriser et rémunérer l'investissement des collègues.

*Le tableau des primes de charges administratives des directeurs adjoints, des responsables de mentions et de sites est adopté à l'unanimité.*

### **POINT N°3 : MISE AU VOTE : MAQUETTE DE MASTER MEEF PREMIER DEGRÉ PARCOURS « ASSISTANTS D'ÉDUCATION (AED) EN PRÉPROFESSIONNALISATION »**

**Véronique MANARANCHE** explique que cette maquette a pour objectif de répondre aux besoins d'étudiants en contrat avec l'Éducation nationale depuis la L2. Ce contrat de préprofessionnalisation les engage à être dans un établissement scolaire du 1<sup>er</sup> degré durant huit par semaine, soit l'équivalent de douze semaines par an.

L'INSPÉ accueille ces étudiants pour la première année en M1. Une maquette spécifique a été élaborée afin d'aboutir à un réel équilibre entre la formation universitaire et le stage. Elle reprend l'architecture des M1 classiques. L'objectif est d'assurer la continuité entre la première et la deuxième année de master. L'idée consiste à assurer une continuité et se baser sur les acquis de L2 et L3.

Lors de la dernière présentation en conseil, le conseil de l'INSPÉ a fait observer que les horaires du bloc lié aux savoirs fondamentaux étaient insuffisamment marqués. À la suite du réexamen de la maquette par le COSP, 42 heures ont été rajoutées sur les mathématiques, le français, mais aussi sur les disciplines de la polyvalence. Aucune visite de l'INSPÉ n'est prévue en M1, mais un tuteur INSPÉ est le coordinateur du groupe AED et s'occupera du suivi des étudiants et de la continuité de la formation.

La maquette est ainsi passée de 377 heures à 419 heures. L'équilibre n'est pas tout à fait le même que pour le M1 dit « classique ». Les savoirs fondamentaux atteignent toujours 55 %, mais la polyvalence, stages compris, correspond à un pourcentage un peu plus élevé. Les AED auront accès aux mêmes IFR (Initiation et formation à et par la recherche).

Le retrait de quelques éléments constitutifs d'UE (ECUE) a pour effet de réduire le nombre d'évaluations à réaliser afin de libérer du temps pour les étudiants.

**Joëlle BLUM** indique que plusieurs INSPÉ comme Versailles et Amiens ont décidé de proposer la même maquette pour les AED que pour les M1 classiques. Elle s'inquiète du niveau disciplinaire et didactique des étudiants AED. Elle se demande si leur temps de travail serait alourdi en M1 classique dans la mesure où les étudiants seraient alors davantage aidés pour le concours.

Par ailleurs, la maquette mentionnant « 216 heures devant les élèves en responsabilité », les étudiants AED passeront 60 % de leur stage en responsabilité devant les élèves contrairement à la demande du Rectorat.

**Véronique MANARANCHE** répond que sur les 312 heures de présence en établissement scolaire, les intéressés seront en responsabilité totale à hauteur de 216 heures. En outre, les étudiants disposent de 419 heures avec l'équivalent de 12 semaines de stage, alors que les M1 classiques n'ont que 6 semaines de stage. Le volume horaire est donc moins important.

**Catherine MOISAN** cède la parole à Madame Del Bianco en lien avec la question diverse 9.3.

**Isabelle DEL BIANCO** souligne que les AED seront « *en responsabilité* », c'est-à-dire qu'ils assureront la prise en charge de séquences pédagogiques complètes. Parallèlement à la responsabilité de classe, ils travaillent avec leur tuteur qui est normalement le même qu'en L2 et L3. Cette façon de procéder devrait leur permettre d'acquérir plus facilement les compétences et de mieux préparer les concours.

**Alain BERNARD** cite le procès-verbal du 17 juin 2021. Monsieur Vincent Audebert déclarait « *que le Rectorat souhaite que les AEDs puissent avoir un emploi du temps leur permettant de se rendre le plus facilement possible dans les établissements scolaires. Toutefois, les contenus de la maquette ne sont pas gérés par le rectorat.*

*En outre, les AEDs prépros ne seront pas en responsabilité pleine et entière en M1 même si une prise en responsabilité ponctuelle peut survenir. Dans le premier degré, les étudiants pourront avoir une journée dégagée dans leur emploi du temps pour être dans les écoles. De plus, un temps supplémentaire sera prévu une fois toutes les trois semaines. Ces trois années permettent une socialisation professionnelle progressive qui favorise la réussite au concours.*

*Dans le second degré, le temps de présence de l'AED lui permet de préparer les séances en amont dans le cadre de prise en responsabilité ponctuelle. »* Monsieur Bernard estime que les propos de Madame Del Bianco entrent en contradiction avec ces déclarations. Il souligne que malgré la modification, la baisse proposée pour les enseignements disciplinaires reste excessive »

**Isabelle DEL BIANCO** répond que le volume horaire consacré aux activités dans l'école comprend bien une partie en responsabilité et une partie d'accompagnement. En M1, l'AED prendra en charge des séquences pédagogiques complètes comme le stipule la circulaire n°2019-156 du 6-11-2019.

**Catherine MOISAN** demande, dans le volume d'heures en école, quel est le pourcentage de prise en charge en responsabilité et de travail avec le tuteur.

**Isabelle DEL BIANCO** explique qu'une journée par semaine (6 heures) est en responsabilité dans une classe et une journée toutes les trois semaines en accompagnement avec un tuteur.

**Anne-Marie CHARTIER** demande qui est responsable en cas d'accident dans la classe.

**Isabelle DEL BIANCO** répond qu'une convention est signée à cet effet.

**Sylviane SCHWER** juge excessif un total de 312 heures, sachant que 1 heure en classe demande 3 heures de préparation, spécialement en devant développer des pratiques innovantes.

**Véronique MANARANCHE** confirme que les étudiants de première année, notamment au premier semestre, ont besoin de plus de temps de préparation. Le Ministère considère qu'un enseignant qui travaille 24 heures devant les élèves a 44 heures de travail hebdomadaires en comptant la préparation de classe, les corrections, etc.

**Isabelle DEL BIANCO** précise que le choix des « berceaux » a été minutieusement travaillé. Alors que la circulaire autorise la possibilité de remplacements, les intéressés sont toujours affectés dans la même classe le plus souvent celle de la directrice ou du directeur d'école qui reste présent dans l'école. **Robin BOSDEVEIX** ajoute que, suivant la circulaire n° 2019-156 du 6-11-2019 parue au BOEN, les

AED doivent réaliser des observations et des interventions ponctuelles dans la classe du tuteur la première année (L2). En seconde année (L3), ils ont à prendre en charge des activités pédagogiques complémentaires. En troisième année (M1), ils assument des responsabilités d'enseignement, en complément des activités précédentes. Le stage est donc une période de formation en milieu professionnel. Les formateurs de l'INSPÉ prennent appui sur les activités menées par les étudiants en classe. À partir d'évaluations diagnostiques, ils peuvent ainsi déterminer les besoins des étudiants dans chacune des disciplines. La démarche de formation est donc comparable à l'alternance.

**Alain BERNARD** récuse la comparaison. L'alternance concernait des étudiants sélectionnés en M1 alternants. Comme le soulignait sa collègue de l'USPN, la lecture présentée de la circulaire est erronée. Il dénonce une dégradation des conditions de formation.

Une légère baisse de l'enseignement disciplinaire pour mieux valoriser l'accompagnement pouvait se justifier, mais à condition qu'un suivi strict soit assuré. Monsieur Bernard demande enfin si les AED pourront postuler au CRPE interne et pas seulement au concours externe.

**Véronique MANARANCHE** observe que les M1 en alternance bénéficiaient d'un volume horaire de formation moindre que les M1 AED. Ils ont rencontré des problèmes de mise en stage, mais jamais la formation universitaire n'a été remise en question. Une enquête réalisée auprès d'eux a permis de prendre connaissance de leur évaluation de la formation, qui s'était révélée positive. En outre, ils ont obtenu les meilleurs résultats aux concours avec très peu de redoublants au niveau du M1.

Ce n'est donc pas tant le volume horaire qui fait la qualité de la formation que son contenu en lien avec le stage. Par ailleurs, s'agissant de cette première année de mise en œuvre du nouveau M1 AED, la maquette est expérimentale et sera ajustée l'an prochain.

**Catherine MOISAN** demande que la réponse de l'Éducation nationale concernant la possibilité des étudiants issus du parcours « assistants d'éducation en préprofessionnalisation » de candidater aux concours internes soit adressée aux membres du conseil quand elle sera disponible.

**Robin BOSDEVEIX** s'engage à dresser un bilan exigeant de la première année de mise en œuvre de cette nouvelle maquette. Toutes les améliorations nécessaires seront apportées l'an prochain. La baisse du volume horaire ne répondait pas à une volonté de diminuer la qualité de formation mais bien de rendre la formation compatible avec 8h en école par semaine. Il s'agit d'un nouveau dispositif national dans laquelle il est important de s'engager. Les étudiants étant rémunérés 980 euros par mois en M1, en plus d'une éventuelle bourse, le cursus présente une certaine attractivité. Il peut davantage correspondre aux envies de certains étudiants de se confronter à la pratique professionnelle dès la licence.

**Alain BERNARD** récuse l'interprétation de la circulaire par le Rectorat. Une mise en responsabilité à ce taux est déraisonnable. Il votera contre.

**Sylviane SCHWER** dénonce quant à elle la diminution des heures de formation disciplinaire. Elle s'abstiendra.

*La maquette de Master MEEF premier degré parcours « assistants d'éducation (AED) en préprofessionnalisation est approuvée à la majorité, avec 3 voix défavorables et 3 abstentions.*

**POINT N°4 : MISE AU VOTE : ENVELOPPE EXCEPTIONNELLE DE PRÉPARATION AU CONCOURS (CRPE) POUR LES GROUPES DE M2 MEEF PREMIER DEGRÉ NON LAURÉATS DANS LE CADRE DE L'ANNÉE TRANSITOIRE 2021-2022**

**Véronique MANARANCHE** explique que les étudiants de M2 non-EFS (non-étudiants-fonctionnaires stagiaires) ont la possibilité de faire deux stages d'un tiers temps (soit l'équivalent de douze semaines) : soit un SOPA (stage d'observation et de pratique accompagnée), soit un ECA (étudiant en contrat d'alternance). Ces derniers ne sont pas fonctionnaires.

Les épreuves du concours rénové et déplacé en fin du M2 changent en 2021-2022. Le CRPE comprend trois épreuves écrites : une épreuve de français, une épreuve de mathématiques et une troisième dans l'une des disciplines de la polyvalence. Pour cette dernière, trois sujets sont proposés à l'étudiant : en « *Sciences et technologie* », en « *Histoire-géographie, enseignement moral et civique* », ainsi qu'en « *Arts* ».

Trois modules, de 10 heures chacun, sont créés pour les accompagner de façon exceptionnelle en raison du caractère transitoire de cette année, charnière entre l'ancien M1 et le nouveau M2. L'inscription des étudiants à chacun des trois modules est libre et facultative. Le dispositif est transitoire et limité à cette année 2021/2022.

**Joëlle BLUM** considère que l'ajout de ces heures correspond à la demande des formateurs. Elle demande la pérennisation du dispositif.

**Isabel VAZQUEZ DE CASTRO** s'interroge sur l'absence des langues étrangères.

**Robin BOSDEVEIX** confirme que la question de la pérennisation se posera et sera examinée par le groupe maquette qui se réunira cette année. Il s'étonne que le parcours antérieur de l'étudiant ne soit pas pris en compte dans la maquette du master MEEF premier degré. Une option en M1 MEEF 1<sup>er</sup> degré pourrait permettre à terme une spécialisation dans l'un des trois champs disciplinaires concernés par la troisième épreuve écrite du CRPE.

**Véronique MANARANCHE** répond que les langues vivantes étrangères sont toujours une option au choix dans le concours rénové. Le dispositif a été acté. 20 à 25 heures sont prévues. S'inscriront les étudiants volontaires qui le souhaitent.

*L'enveloppe exceptionnelle de préparation au concours (CRPE) pour les groupes de M2 MEEF premier degré non lauréats dans le cadre de l'année transitoire 2021-2022 est adoptée à l'unanimité.*

## **POINT N°5 : INFORMATION : CAMPAGNE D'EMPLOIS DES ENSEIGNANTS ET ENSEIGNANTS-CHERCHEURS 2022**

**Robin BOSDEVEIX** indique qu'il sollicitera le vote du Conseil bien que le point n°5 soit désigné comme une information.

**Catherine MOISAN** conteste l'interprétation juridique conduisant à recueillir un avis consultatif auprès du Conseil de l'INSPÉ puis un avis décisionnel du Conseil restreint. L'ordre devrait à terme être dans l'ordre inverse : examen de la campagne d'emploi en Conseil restreint puis en Conseil d'INSPÉ.

**Robin BOSDEVEIX** indique que certains postes sont appelés à être maintenus pour des collègues partis en retraite, retournés dans l'enseignement secondaire ou en mutation ou détachement. Il s'agit :

- d'un poste de PREC (professeur des écoles) en français (lettres) ;
- de postes de PRAG/PRCE : en anglais, en biotechnologies, en lettres (2 postes), en mathématiques (3 postes), en philosophie (2 postes) et en SVT ;
- un poste de maître de conférence en psychologie (le poste ne sera potentiellement pas vacant et un ATER pourra alors être prolongé sur ce support).

Deux postes font l'objet d'une demande de transformation :

- Pour le Site Scientifique Technologique et Professionnel (SSTP) de Saint-Denis, la demande consiste à transformer un support de PRAG/PRCE de physique-chimie en Maître de conférences en didactique de la physique. En termes de service d'enseignement, cette transformation peut être supportée par les parcours concernés.
- Une seconde transformation concerne la demande d'un poste de professeur des universités en didactique des mathématiques à partir d'un poste de PRAG/PRCE de technologie et d'un support BIATSS de catégorie C. Seuls 4 % des enseignants de l'INSPÉ sont des PU. La sous-représentation de ce corps à l'INSPÉ est problématique pour l'encadrement des thèses et le pilotage de projets scientifiques. Le départ en retraite d'un collègue BIATSS (catégorie C) à Livry-Gargan a été l'objet d'une réorganisation du service et permet de réhausser un poste de PRAG/PRCE en PU. Il sera affecté au Laboratoire de Didactique des Mathématiques André Revuz (LDAR) qui ne comportait qu'un seul PU à l'INSPÉ de Créteil.

Enfin, quatre postes d'enseignants-chercheurs (MCF et PU) font l'objet d'une demande de création par les laboratoires et que soutient l'INSPÉ. Un dialogue scientifique s'est noué avec les laboratoires concernés.

**Denis ALAMARGOT** explique que les quatre demandes de créations (2 MCF et 2 PU) sont motivées par le besoin d'enseignement ou de recherche. L'INSPÉ soutient la démarche. Elle souffre d'un sous-encadrement en termes de PU. Un poste de PU sur les inégalités et le rapport au savoir des élèves, des étudiants et les enseignants serait localisé au CIRCEFT (Centre interdisciplinaire de recherche « culture, éducation, formation, travail »). Un poste de PU sur les gestes professionnels et l'expérience en éducation est proposé à la localisation au sein du LIRTES (Laboratoire interdisciplinaire de recherche sur les transformations des pratiques éducatives et des pratiques sociales). Un poste de MCF spécialisé dans « l'école inclusive » serait localisé au CIRCEFT (Centre interdisciplinaire de recherche « culture, éducation, formation, travail »). Un poste de MCF en sciences du langage relèverait de l'IMAGER (Institut des mondes anglophone, germanique et roman). Les quatre demandes de création ne sont pas classés à ce stade.

**Isabel VAZQUEZ DE CASTRO** demande de quelle université relève le CIRCEFT.

**Robin BOSDEVEIX** répond qu'il est placé sous la double tutelle de l'UPEC et de Paris 8.

**Joëlle BLUM** se demande pourquoi trois postes de PRAG discutés avec les référents interdegrés ne figurent pas dans le tableau (SVT, philosophie, éducation musicale). Par ailleurs, une certaine opacité dans le mode de décision suscite un sentiment d'injustice.

**Robin BOSDEVEIX** explique que seuls le Conseil et le Conseil restreint de l'INSPÉ adressent un avis à l'UPEC. Les réunions de pilotage élargie permettent de préparer la campagne d'emploi et d'en discuter avec les référents disciplinaires interdegré. Monsieur Bosdeveix souhaite améliorer les indicateurs RH à disposition, notamment pour développer une vision prospective. Il convient notamment d'avoir des taux d'encadrement plus précis par départements, par sites, par disciplines et par statut. Le Ministère (MENJS) demande que 33 % des heures de formation soient assurées par des collègues qui ont encore des élèves. Les indicateurs doivent permettre d'atteindre cet objectif notamment dans le 1<sup>er</sup> degré.

Cependant comme les affectations des lauréats aux concours sont connues en juillet, avec des réajustements fin août-début septembre, les services des collègues de l'INSPÉ peuvent être modifiés, ce qui rend d'autant plus difficile de faire des projections sur les besoins de recrutement.

Les indicateurs RH chiffrés devront être partagés en amont avec les référents disciplinaires interdegré, au démarrage de la campagne d'emploi, avant d'échanger sur la pertinence des localisations et des statuts des postes à recruter.

Pour ce faire, il convient d'identifier des moments phares au cours de la campagne d'emploi, tant au sein du CODIR de l'INSPÉ qu'avec les référents interdegrés.

S'agissant des trois postes d'Éducation musicale, de Philosophie et de SVT, le réexamen en septembre 2021 des besoins pour ces trois postes (en termes de statut et de localisation) a révélé la nécessité d'un examen plus approfondi. Ces postes ne sont pas « gelés », mais seront utilisés dans la campagne des services partagés en 2022.

La décision est réservée pour le mois de janvier au moment de discuter sur les postes en services partagés. Cette décision permet de travailler plus finement sur ces indicateurs de taux d'encadrement.

**Joëlle BLUM** s'étonne de l'utilisation, pour créer un poste de PU, d'un poste de BIATSS, alors que ces personnels font défaut.

**Robin BOSDEVEIX** explique que l'indicateur qui rapporte le nombre de BIATSS à l'effectif des étudiants de l'INSPÉ conduit l'UPEC à considérer que la composante est globalement surdotée sur ce type de postes, bien que ce nombre soit justifié par les spécificités de l'INSPÉ avec cinq sites. Les tensions dans certains champs administratifs sont liées à une vacance d'emploi et à une période de recrutement qui n'a pas encore abouti.

**Sylviane SCHWER** s'interroge sur le mode de classement des postes et le nombre de postes escomptés.

**Isabel VAZQUEZ DE CASTRO** s'inquiète de l'absence d'embauche d'un enseignant de SVT en Seine-et-Marne.

**Robin BOSDEVEIX** répond que le dialogue de gestion entre l'INSPÉ et l'UPEC n'a pas fait apparaître des menaces sur ces postes. Un certain nombre de supports d'emploi sont simplement réservés à la campagne des services partagés. Le seul outil pour effectuer ce classement était le taux d'encadrement par discipline.

*Le Conseil approuve le principe d'un vote consultatif. Il formule deux demandes : (1) la tenue du Conseil restreint avant le Conseil de l'INSPÉ et (2) la mise en place d'indicateurs en ressources humaines plus précis pour assurer le suivi des campagnes d'emplois.*

*La campagne d'emplois des enseignants et enseignants-chercheurs 2022 recueillie est approuvée à la majorité, avec une abstention.*

## **POINT N°6 : INFORMATION : POINT SUR LA RENTRÉE 2021-2022**

**Véronique MANARANCHE** indique que le total des étudiants en M1 avoisine toujours les 900 étudiants. Pour les M2 EFS et DU, le total de 1 550 étudiants est légèrement inférieur aux 1 700 personnes annoncées, mais les inscriptions se poursuivent. Les étudiants de M2 non EFS sont environ 70. 1 850 étudiants sont attendus en M2 et 950 en M1. Il n'y a pas d'évolution majeure par rapport à l'année dernière.

**Catherine MOISAN** se dit rassurée de la stabilité du recrutement en M1.

**Véronique MANARANCHE** précise que les nouveaux étudiants disposaient de toutes les informations nécessaires sur la nouvelle réforme.

**Nicolas SCHMITT** indique que, pour le second degré général, les effectifs sont stables.

**Catherine MOISAN** demande si les recrutements sont moindres dans certains domaines.

**Nicolas SCHMITT** répond par la négative. Toutes les informations n'ont pas encore été collectées en raison du nombre de parcours et de sites de formation dans le second degré général. Les données plus affinées seront présentées au conseil de perfectionnement du MEEF 2<sup>nd</sup> degré le 11 octobre 2021. En M2, la distinction ECA et étudiants SOPA proposée dans les tableaux présentés permet de suivre l'évolution du ratio  $ECA/(ECA+SAPA)$

Sur le site de Saint-Denis, l'effectif est également stable dans les formations du second degré technologique et professionnel, alors que la préparation en deux ans faisait craindre une baisse de participation des étudiants en reconversion. Les étudiants présents mais non encore inscrits administrativement à l'UPEC sont également pris en compte dans les chiffres présentés.

**Joëlle BLUM** observe que la majorité des M2 sont en SOPA et non en ECA. Cette proportion se retrouve dans la majorité des INSPÉ. Elle se demande si la réforme engagée par le Ministère s'avère un échec. Elle se demande dès lors quelles en sont les causes.

**Sylviane SCHWER** s'étonne que soit indiquée sur un document que la mention « *Non ouvert à candidatures pour le public extérieur à l'UPEC* » soit portée pour les M1 MEEF second degré parcours EPS. L'université Paris 13 (USPN) compte pourtant 60 inscrits en M1 et 60 en M2 dans cette filière EPS.

**Sophie RENAUT** explique le parcours EPS n'est pas en demande de candidats supplémentaires dans la mesure où les étudiants de STAPS de l'Académie de Créteil suffisent à combler ses effectifs. Ils ne peuvent pas accueillir d'autres publics.

**Sylviane SCHWER** en déduit que le document fait par erreur référence au « *public extérieur à l'UPEC* ». Il s'agit plutôt du public « extérieur à l'Académie ».

**Nicolas SCHMITT** suppose que le tableau des effectifs présentés ne concerne que l'UPEC. Félicité Dangabo-Moussa confirme ce point.

**Alain BERNARD** redoutait que certains parcours se vident. Il forme l'hypothèse que cet accroissement des effectifs résulte de la crise de la COVID ou de Parcoursup.

**Catherine MOISAN** réfute cette affirmation. Les licences de mathématiques ne sélectionnent pas.

**Gaël PASQUIER** indique que la mention MEEF 3 (encadrement éducatif) connaît une augmentation des candidatures avec 257 personnes contre 200 habituellement. Seule une vingtaine de candidats est retenue afin d'accompagner au mieux des étudiants qui ne maîtrisent pas l'ensemble des codes académiques. Tous les étudiants sont AED 50 % en M1. Ils ne sont pas ainsi contraints d'arrêter leurs études pour les financer.

**Caroline VIRIOT-GOELDEL** souligne que la majorité des inscriptions à la mention MEEF 4 (pratiques et ingénierie de la formation) ont pris du retard. Cela pose beaucoup de problèmes aux formateurs, car les cours ont commencé depuis un mois et les étudiants ne peuvent pas accéder à la plateforme.

Le tableau distingue deux parcours : un Master 2 Parcours « Formation de formateurs, conseil en formation pédagogique » hybride et un parcours à distance. Le premier concerne beaucoup moins de candidatures que le second. Il conviendrait d'en faire la publicité.

Le parcours ART'ENACT n'a recueilli que quatre inscriptions finalisées à cette date. D'autres sont attendues, mais le moindre nombre de formateurs enseignants à être pris en charge par le Rectorat explique ces chiffres.

En revanche, pour le Master « École inclusive », le partenariat avec le Rectorat fonctionne de manière optimale pour la M1. Les effectifs se maintiennent.

Pour les DU, le constat est identique. Les inscriptions finalisées sont peu nombreuses. Le DU DNL est consacré aux disciplines non linguistiques (DNL) enseignées en langues étrangères. Il est exclusivement destiné aux enseignants en poste. 15 stagiaires étaient pris en charge par le biais du compte personnel de formation (CPF) en 2020-2021. Ils seront 5 en 2021-2022, ce qui met la formation en péril.

La situation est également difficile pour le DU 4EAC (Expérience esthétique et éducation artistique et culturelle). 15 stagiaires devaient être pris en charge par le Rectorat. Ils ne sont finalement que 6. L'ouverture de ce DU reste incertaine. La situation pose problème vis-à-vis d'institutions culturelles comme le théâtre Gérard Philipe.

Pour le DU DIFLS (Didactique du français langue seconde), les nombreuses candidatures d'enseignants du 1<sup>er</sup> degré ne se sont jamais finalisées dans la mesure où ils ne pouvaient utiliser leur CPF pour financer la formation, la formation n'étant pas encore inscrite au registre national permettant un financement par le CPF.

À cette date, il est très difficile de comparer les effectifs du MEEF 4 avec l'année 2020-2021 dans la mesure où les inscriptions sont loin d'être finalisées.

**Alain BERNARD** demande si les étudiant.es de M1 qui exercent en tant qu'AED parallèlement à leur formation bénéficient d'un crédit de formation dans leur contrat. A titre de comparaison, la circulaire de 2019 consacrée aux « AED Prépros » précise que les étudiants concernés bénéficient automatiquement d'un tel crédit.

**Gaël PASQUIER** répond que les étudiants de M1 du master CPE ne sont pas concernés par ce dispositif. Ils font eux-mêmes les démarches pour trouver un contrat d'AED dans un établissement scolaire. Il se renseignera pour savoir dans quelle mesure les étudiants CPE pourrait bénéficier être de ce crédit sur leur temps de travail. .

**Alain BERNARD** précise que la possibilité de demander un crédit de formation existe mais dépend d'une demande individuelle de l'étudiant, qui lui est accordée ou non par l'employeur pour un montant qu'il négocie. Il suggère qu'on pourrait officialiser un crédit de formation forfaitaire pour les autres étudiants par ailleurs AED et que ce point est à étudier.

**Catherine MOISAN** évoque la question diverse 9.5 sur les ECA/SOPA. Les M2 qui n'ont pas eu le concours sont en année transitoire. Ils ne sont pas formés en M2 comme les années précédentes, mais comme ils le seront à l'avenir dans le cadre de la nouvelle maquette. Les ECA devraient donc bénéficier d'un tiers de temps sur le terrain rémunéré 722 euros net par mois. Cependant les étudiants en stage SOPA ne sont alors pas en responsabilité et sont moins rémunérés. Madame Moisan se demande pourquoi tous les étudiants ne sont pas en ECA et si cette décision relève du Rectorat.

**Véronique MANARANCHE** répond que les textes réglementaires permettent les stages de type SOPA. L'option relève du choix du candidat.

Dans le 1<sup>er</sup> degré, les « berceaux » sont nombreux (300 ont été proposés par le Rectorat), mais le nombre de candidats n'était pas suffisant durant cette année transitoire. Dans nombreuses personnes

ont été reçues en entretien pour être en contrat d'alternance. Mais de nombreux candidats auditionnés en juillet 2021 ont été reçus au concours (CRPE).

**Isabelle Del BIANCO** indique que 800 M1 ont été sollicités pour un contrat d'alternance tiers-temps dans le premier degré. 360 candidatures ont été effectivement déposées pour le 1<sup>er</sup> degré. 114 candidatures ont été recevables après le concours principal du CRPE. À la suite des entretiens, 85 avaient reçu un avis favorable. Après le concours supplémentaire du CRPE, ils n'étaient plus que 55.

**Catherine MOISAN** juge ces chiffres intéressants pour la prospective.

**Véronique MANARANCHE** souligne que le dispositif était nouveau.

**Sylviane SCHWER** demande si le Rectorat met des logements à disposition de ces étudiants.

**Catherine MOISAN** répond que les municipalités logent parfois les directeurs d'écoles dans le 1<sup>er</sup> degré. Mais l'État ne fait pas de même.

**Charles NAIM** indique, pour le second degré, que 627 étudiants de M1 ont été sollicités par le Rectorat à partir du 7 avril 2021 pour candidater à un contrat d'alternance tiers-temps. 217 étudiants ont effectivement déposé une candidature. Après la publication des résultats aux concours, 122 candidatures étaient recevables. À la suite des entretiens, 110 avaient reçu un avis favorable. À ce jour, 56 ECA sont dans l'enseignement général et technologique et 10 dans l'enseignement professionnel.

La problématique des « berceaux » varie selon les disciplines. En lettres et en mathématiques, les candidats peuvent être facilement accueillis contrairement à ce qu'il en est pour l'EPS.

**Joëlle BLUM** demande si les stages des SOPA seront aménagés au moment du concours.

**Robin BOSDEVEIX** confirme que l'INSPÉ sera attentif à l'allègement de la formation pour la période précédant les écrits et les oraux.

**Isabelle DEL BIANCO** confirme ce point. Une réflexion est engagée au niveau national.

**Véronique MANARANCHE** indique que les épreuves d'admissibilité sont prévues à la mi-avril.

**Alain BERNARD** estime que les étudiants se retrouvent confrontés à un choix entre le statut de contractuel alternant à tiers temps et de pratique accompagnée avec une gratification de 125 euros par mois. Ils doivent être éclairés afin de pouvoir opter en conscience pour tel ou tel statut.

**Catherine MOISAN** retient cette suggestion.

**Joëlle BLUM** rappelle que certains niveaux ne devaient pas être confiés aux ECA, comme les petites sections.

**Isabelle DEL BIANCO** répond qu'étant en complément de direction, certains se voient confier des petites sections. Les « maîtres de stage », les directeurs, sont expérimentés. Ils accompagnent ces jeunes étudiants sur une même classe toute l'année. Les « berceaux » ont été ciblés pour les accompagner et ne pas les mettre en difficulté.

**Catherine MOISAN** souligne que cette attention doit faire l'objet d'une communication.

**Alain BERNARD** estime que les futurs indicateurs, évoqués par Monsieur Bosdeveix, doivent également servir à l'information des étudiants.

**Catherine MOISAN** ajoute que cette campagne de communication doit commencer en L3.

**Isabelle DEL BIANCO** rappelle qu'un certain nombre d'étudiants fonctionnaires stagiaires (EFS) démissionnent en début d'année parce qu'ils se rendent compte que ce métier n'est pas fait pour eux. Cette expérience en responsabilité en amont du concours permet à l'étudiant de prendre la mesure du métier d'enseignant et de confronter ses représentations à la réalité doit empêcher de se constituer de fausses représentations sur le métier d'enseignant.

**Frédéric SALY-GIOCANTI** souligne la difficulté pour ces étudiants de gérer quatre missions en parallèle. Beaucoup ont fait le choix du SOPA, car la charge de travail est moins lourde.

**Alain BERNARD** suggère d'ouvrir des préparations aux concours assorties de stages pour les EFS qui ne viennent pas d'un MEEF. Ils pourraient ainsi avoir une formation sur deux années au lieu d'une.

**Joëlle BLUM** observe que les tuteurs ECA sont moins payés que pour l'accueil des EFS alors que le travail est sensiblement identique. Elle se pose en conséquence la question des difficultés à les recruter.

**Sont ensuite examinés les résultats aux concours pour la session 2021 (cf. chiffrés présentés dans le diaporama).**

**Véronique MANARANCHE** indique que, pour le 1<sup>er</sup> degré, 1 356 postes étaient proposés par l'Académie de Créteil pour le concours classique et le concours supplémentaire. 562 étudiants M1 inscrits à l'INSPÉ de l'académie de Créteil en 20/21 ont validé leur première année et ont réussi le CRPE 2021 . On compte un total de 1 700 étudiants EFS inscrits cette année à l'Inspé de Créteil. Il y a donc de nombreux étudiants qui viennent de l'extérieur (autres maîtrises, autres Inspés, déjà titulaires d'un bac +5, ...), en comptant également les étudiants renouvelés, prorogés, prolongés et les reports de stage.

**Nicolas SCHMITT** fait part de la difficulté à remonter des critères permettant de suivre les résultats aux concours du second degré sans développer une analyse subjective. À titre d'exemple, il est difficile de connaître le nombre d'étudiants qui se sont effectivement présentés aux épreuves du concours. Globalement, aussi bien pour le second degré général que le second degré technologique et professionnel, les résultats au concours sont plutôt bons.

Il convient néanmoins d'être attentifs à certains biais de lecture. Par exemple, dans le parcours anglais, le taux de réussite au CAPES (ratio réussite par rapport aux inscrits en M1 et redoublants M2) est de de 9,6 %. Si on comptabilise uniquement les étudiants régulièrement présents, le taux remonte à 20 %. D'autres étudiants sont aussi admis à d'autres types de concours que le CAPES. Il en va de même pour les sciences économiques et sociales. Comme le suggère Monsieur Bosdeveix, il convient donc dans le futur de proposer des indicateurs « plus » objectifs avoir de développer une analyse plus fine de nos résultats.

**Joëlle BLUM** observe que certains parcours de la voie professionnelle (CAPLP) n'ont pas disposé de sujets zéro. Cette absence complique singulièrement la tâche des étudiants et des formateurs pour se projeter sur les nouvelles attentes des concours.

**Alain BERNARD** souscrit aux propos de Nicolas Schmitt sur la difficulté d'interpréter les chiffres de réussite aux concours. L'élaboration d'un indicateur sera d'autant plus ardue que le taux d'attrition est parfois considérable en début d'année : il faudrait prendre en compte les étudiants présents en formation en avril lors des écrits de concours et non pas seulement le nombre d'étudiants inscrits, dont certains ont démissionné ou sont peu présents.

**Sylviane SCHWER** ajoute que les pourcentages par rapport aux inscrits aux concours ne fournissent guère d'information. Il serait préférable d'établir une statistique sur le nombre de présents à l'admissibilité.

**Nicolas SCHMITT** se demande comment prendre en compte un étudiant qui disposerait déjà d'un Master et viendrait de manière très irrégulière pour simplement obtenir un complément de formation.

**Catherine MOISAN** rappelle que les statistiques nationales sont établies à partir du nombre de candidats inscrits et de présents aux concours. Tous les indicateurs proposés par Monsieur Bosdeveix doivent conduire à élaborer des suivis de cohortes afin d'établir des profils.

**Frédéric SALY-GIOCANTI** estime que la comparaison établie avec les résultats nationaux n'a guère de sens.

**Sylviane SCHWER** rappelle qu'une personne admissible en mathématiques a plus d'une chance sur deux d'être admise, contrairement à ce qu'il en est en philosophie ou en histoire-géographie.

**Gaël PASQUIER** indique, s'agissant du concours externe de recrutement des CPE (Conseillers principaux d'éducation) que 20 étudiants en M1 l'année dernière étaient présents au concours et 4 ont été reçus, soit un taux de 20 %. Pour les M2, 43 % étaient non-EFS et ont donc présentés aussi une seconde fois le concours ; leur taux de réussite a été de 26 % contre 10 % au plan national. Sur deux ans, 56 % des personnes inscrites en M1 ont été intégrées, ce qui est un très bon résultat pour un concours éminemment sélectif.

**Nicolas SCHMITT** indique que certaines incertitudes existantes disparaîtront dans les années à venir en raison de l'évolution des concours qui se déplacent de M1 à M2 : les effectifs sont en général plus stable sur la seconde année de formation.

### **POINT N°7 : INFORMATION : BUDGET RECTIFICATIF 2021**

**Sylvain MAYNADIÉ** précise que le Conseil d'administration de l'UPEC a déjà voté ce budget rectificatif le 13 septembre. Les ressources sont passées de 2,7 millions d'euros en 2020 à 3 millions d'euros en 2021 (+300 000 euros environ). L'augmentation porte essentiellement sur les dotations de fonctionnement.

Le fonctionnement représente 47 % contre 27 % pour les rémunérations accessoires et 26 % pour l'investissement. En pourcentages, les rémunérations accessoires et le fonctionnement ont baissé alors que l'investissement a augmenté. En revanche, le budget des rémunérations est sensiblement le même voire légèrement supérieur. Il en va de même pour le fonctionnement. Cependant les montants consacrés à l'investissement sont beaucoup plus importants.

La répartition par destination montre que la formation représente 35 % et l'immobilier 51 %. Ce dernier a fortement augmenté en raison de la réalisation d'importants travaux, des contrats de maintenance et surtout de l'accroissement du coût des fluides. La recherche a aussi augmenté, car elle est sanctuarisée par l'UPEC.

**Nicolas SCHMITT** s'inquiète du prochain budget prévisionnel de l'INSPÉ en raison de l'augmentation attendue des fluides, notamment le prix du gaz.

**Catherine MOISAN** estime que toutes les composantes de l'université seront impactées.

**Robin BOSDEVEIX** souligne néanmoins que l'IUT et l'INSPÉ sont particuliers dans la mesure où ces composantes gèrent elles-mêmes ces dépenses. Cette délégation budgétaire par l'université constitue une exception.

## **POINT N°8 : INFORMATION : RENOUELEMENT CONSEIL – ÉLECTIONS**

**Robin BOSDEVEIX** observe que les étudiants ne sont pas présents au Conseil de l'INSPÉ. Il n'était pas possible d'organiser des élections au cours du mois de septembre. En accord avec la DAJG (Direction des affaires juridiques et générales) de l'UPEC, le scrutin aura lieu en distanciel, normalement les 18 et 19 novembre 2021 (date à confirmer par la DAJG). Les étudiants seront donc normalement présents au prochain conseil du 25 novembre. L'université a consenti un effort particulier dans la mesure où le contrat pour le vote à distance devait être mis en œuvre plus tardivement. Le scrutin concerne les étudiants et donnera aussi lieu au renouvellement de l'un des deux professeurs d'université du Conseil.

## **POINT N°9 : QUESTIONS DIVERSES**

### **9.1. Quelles sont les pistes pour investir la formation continue ?**

**Alain BERNARD** pose le problème de l'association de l'INSPÉ à la formation continue.

**Isabelle DEL BIANCO** indique qu'une réunion est prévue à ce sujet en octobre avec la direction de l'INSPÉ. Une École académique de la formation continue est en cours de création au sein de l'Académie de Créteil. La réflexion s'engage. Des informations complémentaires pourront être transmises à une prochaine séance du Conseil de l'INSPÉ.

**Robin BOSDEVEIX** ajoute que Marie-Laure De Bue, directrice de cette école, s'excuse pour son absence. Elle est réunie avec l'ensemble des directeurs des écoles académiques par la DGESCO. Le schéma directeur de la formation continue demande la mise en place d'un continuum de formation. Quoi qu'il en soit, le recteur, Daniel Auverlot, est tout à fait favorable à ce déploiement. Mais les volumes de formation restent à définir.

**Catherine MOISAN** demande si la formation des futurs à M2, après l'obtention du concours, fera partie de la formation initiale ou de la formation continue. Elle s'interroge sur le rôle de l'INSPÉ pour les personnes qui ne seront pas à plein temps.

**Isabelle DEL BIANCO** répond qu'à ce jour cela n'est pas précisé.

### **9.2. Projets patrimoniaux et en particulier le gymnase de Bonneuil : où en est-on précisément ? Faut-il prévoir une discussion stratégique, préparée en amont, sur l'avenir de nos sites et sur l'équilibre entre sites immobiliers nouveaux et déploiement territorial ?**

**Joëlle BLUM** s'interroge sur l'avancement des travaux du gymnase de Bonneuil et du projet immobilier à Aubervilliers.

**Alexandra D'ANGLEMONT DE TASSIGNY** indique que 250 à 300 logements seront créés et associés à une salle de sport. Le financement a été obtenu dans le cadre du CPER. Le bâtiment livré à l'horizon de 2024.

S'agissant du projet d'Aubervilliers, les discussions ont lieu entre la présidence de l'UPEC et la nouvelle direction de l'INSPÉ. Le projet est important et n'est pas abandonné. Tous les efforts sont consentis pour que la démarche aboutisse.

**Robin BOSDEVEIX** précise que le projet de l'INSPÉ à Aubervilliers fait partie des six projets que l'UPEC a transmis dans le cadre du contrat de plan État-Région (CPER) 2021-2027. Il serait pris en compte dans la seconde phase. Une réponse est attendue fin 2021. Le soutien de la région Île-de-France et de l'État est sollicité pour un projet qui avoisine la trentaine de millions d'euros. Le directeur du Patrimoine de l'UPEC, Raphaël Greffe, souligne la durée conséquente d'un tel projet immobilier qui s'étend sur plusieurs années.

**Alain BERNARD** s'interroge sur la concentration des moyens sur un site au lieu d'engager une politique de déploiement territorial.

**Robin BOSDEVEIX** rappelle que Jean-Luc Dubois-Randé invite l'INSPÉ à bâtir un schéma directeur de son patrimoine. La réflexion doit donc porter sur l'ensemble des cinq sites, y compris Bonneuil-sur-Marne qui est dotée de préfabriqués et connaît une véritable tension sur le plan de l'occupation trop peu nombreuses par rapport aux besoins. Le projet doit être pensé pour l'ensemble des sites et pas seulement la Seine-Saint-Denis.

**Joëlle BLUM** indique que la Cour administrative d'appel de Paris a suspendu le permis de construire du centre aquatique olympique d'Aubervilliers.

**Robin BOSDEVEIX** serait néanmoins surpris que ce projet s'arrête définitivement alors que les travaux de construction du centre aquatique olympique ont débuté et qu'il est attendu pour les JO de 2024. Il n'est qu'interrompu.

**9.3. Pourquoi les AED sont-ils utilisés comme moyens d'enseignement (notamment dans le premier degré) contrairement aux propos du représentant du rectorat au précédent conseil ?**

*La réponse a été apportée au point n°3.*

**9.4. Quel est le degré d'ouverture des préparations aux concours ?**

**Alain BERNARD** précise que la question porte les futures préparations aux concours post-master pour les étudiants reçus-collés (reçus au master et collés au concours). Les prépas concours devaient initialement n'être ouvertes qu'aux seuls étudiants issus de nos masters MEEF sous condition d'avoir suffisamment de place. Il demande à quelle condition ils pourront être accueillis, ainsi que les titulaires d'un autre Master souhaitant préparer le concours.

**Robin BOSDEVEIX** répond qu'un groupe de travail s'est mis en place depuis la rentrée avec les responsables de parcours du master MEEF second degré sous le pilotage de Laurence Guignard. En juin, trois maquettes avaient été soumises au Conseil de l'INSPÉ : en allemand, en documentation et en histoire-géographie. S'est depuis posée la question de l'élargissement aux autres disciplines. Des parcours de DU/DIU doivent être proposés pour toutes les disciplines du second degré. L'idée consiste à élaborer un cadrage pour l'ensemble des disciplines. Il sera ensuite être soumis à validation politique à la fois avec les facultés partenaires de l'UPEC et avec les présidences des quatre universités de l'Académie. Monsieur Bosdeveix estime que les trois maquettes ont été soumises avec un peu de précipitation avant l'été. Le public visé est celui des étudiants de MEEF qui n'auront pas eu le concours en fin de Master et devront le présenter une seconde fois. Ces formations doivent-elles cependant être totalement limitées à ce public ? La question se pose notamment pour les mathématiques où le besoin s'exprime d'offrir une formation à des collègues en reconversion professionnelle. Elles peuvent de plus constituer une source de financement intéressante via la formation continue. Il est donc question d'élargir ces préparations en fonction des places disponibles, selon l'avis des responsables de chaque formation.

Les maquettes de DU/DIU devront être soumises à la CFVU du 15 avril 2022. La commission des diplômes universitaires devra travailler sur le sujet le 10 février. En conséquence, les documents devront parvenir à cette dernière dès le 12 janvier. Le Conseil de l'INSPÉ examinera donc cette question à sa prochaine séance, le 25 novembre.

La question des coûts d'inscription devra être posée. Les DU/DIU étant des formations autofinancées, l'INSPÉ envisage, si certains enseignements supplémentaires devaient être ouverts, à un complément de 147 euros en plus des 243 euros des droits d'inscription nationaux. La question se pose notamment en EPS en raison du nombre important d'étudiants : il ne sera pas possible d'inscrire les étudiants reçus-collés dans les groupes de M2 totalement remplis. Quelles que soient les disciplines concernées, le cadrage doit respecter un principe d'équité sur le plan du tarif d'inscription qui devra être le même pour toutes les disciplines.

**Sylviane SCHWER** estime que l'ouverture des groupes ne pose pas de problème pour les personnes en reconversion professionnelle puisqu'elles en assument le coût.

**Robin BOSDEVEIX** estime que tout dépendra du nombre de candidats.

**Frédéric SALY-GIOCANTI** souligne que la création de groupes supplémentaires pour accueillir les étudiants augmente le coût du diplôme universitaire. Il s'agit d'éviter cette « sélection par l'argent » et de faire en sorte que le DU soit le moins cher possible. Un autre levier consisterait à sélectionner les étudiants en master les plus susceptibles de réussir le concours.

**Alain BERNARD** estime que l'INSPÉ est dédié à la formation de tous et ne doit pas réserver le parcours aux seuls étudiants issus de MEEF.

**Sylviane SCHWER** rappelle que l'Université Paris 13 (devenue USPN) avait négocié l'ouverture d'une formation continue pour les professeurs vacataires en mathématiques. Les IA-IPR recrutent les candidats susceptibles de réussir l'écrit, la préparation ne portant que sur l'oral.

#### **9.5. Points sur les stages ECA/SOPA : comment sont encadrés les étudiants dans ces différents dispositifs ?**

*La réponse a été apportée au point n°6.*

#### **9.6. Quels seront les marges de manœuvre et le mode de travail pour les modifications sur les nouvelles maquettes (en particulier 1<sup>er</sup> degré, par exemple IFR et préparation au concours) ?**

**Joëlle BLUM** demande si les maquettes de master MEEF pourront être revues profondément.

**Robin BOSDEVEIX** souligne que les « marges de manœuvre » sont contraintes par le cadrage national. Les maquettes actuelles respectent les pourcentages fixés par Ministère. Le groupe de travail « maquette » et le conseil de perfectionnement s'occuperont de cette question. Il serait également possible de missionner le COSP en 2021-2022 pour contribuer à la construction d'évaluation des formations.

Le travail pourrait s'accomplir en collaboration avec la Maison de la Recherche et de l'Innovation (MRI) afin que les laboratoires de recherche étudient la façon dont se construit l'identité professionnelle des jeunes enseignants et dont s'acquièrent les compétences professionnelles lors de la formation. De plus, l'INSPÉ fait partie des composantes de l'UPEC qui font l'objet d'un audit pour obtenir la certification Qualiopi pour la formation continue. Il serait possible d'en tirer des éléments positifs à remobiliser dans le cadre de l'évaluation des formations initiales de master.

Monsieur Bosdeveix suggère différentes pistes de réflexion concernant l'inflexion de la maquette MEEF premier degré : la mise en place d'options pour préparer à l'écrit 3 du CRPE, le trop grand morcellement en EC de la maquette du 1<sup>er</sup> degré source d'un nombre trop élevé d'évaluations pour les étudiants.

**Alain BERNARD** pose la question de la passerelle entre les mentions.

**Robin BOSDEVEIX** déplore l'absence de culture professionnelle commune (CPC), anciennement dénommée « tronc commun » entre les mentions MEEF 1, 2 et 3. L'an passé le Ministère a demandé à l'ensemble des Académies d'établir une feuille de route académique sur la liaison école-collège, attestant de l'importance de la relation école-collège et du lien qui se joue notamment en cycle 3. Les DSDEN ont été sollicitées à cette fin. Les actuelles maquettes de l'INSPÉ sont trop « en silos » et gagneraient à établir davantage de ponts.

**Joëlle BLUM** indique que, sur les 33 % de formateurs de terrain, il serait question d'accepter 11 % du second degré en temps partagé. Elle demande d'où vient ce chiffre.

**Robin BOSDEVEIX** explique que l'arrêté du 28 mai 2019 indique, dans son article 5, que « *La formation [...] est définie et assurée par des équipes pédagogiques [...] constituées, **pour au moins un tiers du potentiel d'heures d'enseignement**, de professeurs des premier et second degrés ou de personnels d'éducation exerçant en établissement public local d'enseignement ou en école [...]* ». Cependant, un courrier adressé le 20 février 2020 par la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation aux directeurs d'Inspé, signé par le DGESCO, le DGRH et la DGESIP, demande de leur transmettre une cartographie mettant en évidence la part de la formation assurée par « ***des professeurs étant par ailleurs devant des classes des niveaux d'intervention des stagiaires*** ». Par ailleurs, le Ministère (MENJS) a missionné un inspecteur général, Marc Sherringham, pour accompagner les INSPÉ et pour travailler à la coordination des parcours préparatoires au professorat des écoles (PPPE). Face à la difficulté de l'ensemble des INSPÉ d'atteindre 33 % de formateurs du niveau d'enseignement (des professeurs des écoles en MEEF 1, des professeurs des collèges et lycées en MEEF 2, etc.), il a été proposé qu'un tiers de ces 33 % puissent être des formateurs du 2<sup>nd</sup> degré, ce qui explique le chiffre de 22 % d'intervenants du premier degré exerçant encore en école et 11 % du second degré.

**Catherine MOISAN** souligne l'importance qu'un statut des PREC soit enfin adopté. Le décret en question n'a jamais été publié.

*La prochaine réunion du Conseil est fixée au 25 novembre 2021.*

*La séance est levée à 16 heures 30.*